CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 mars 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 2017 portant exécution du décret du 9 mars 2017 relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages de services médico-techniques lourds en hôpital', portant le numéro 76.028/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 2 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-ACEYJABFG-HGACIVT‡